Lettre d'information de l'Omnium des Libertés

18 ocotobre 2008

Sommaire du numéro octobre 08

Réunion Omnium nationale du 20 juin 2008.

L'Omnium des Libertés à la réunion de 1'OSCE.

Procès de M. Fenech, nouveau président de la Miviludes au TGI pour Diffamation de la France en action

Le vaccin DTPolio de Sanofi Pasteur retiré par l'Afssaps jusqu'à nouvel ordre

La réunion nationale de l'Omnium des libertés en Brocéliande le jour du solstice d'été



Une date très symbolique pour une réunion très symbolique dans un lieu très symbolique dans les nouveaux locaux de l'Omnium des Libertés à Paimpont en Brocéliande. Il ne s'agissait pas d'une AG de l'Omnium des libertés mais d'une invitation de la première association de ce type créée en France par Joël Labruyère (l'Omnium) à toutes les autres associations militantes (CAPLC, CICNS) et aux personnalités marquantes de la résistance aux antisectes

en France (T. Bécourt, C. Cotten) ainsi qu'aux représentants des minorités spirituelles discriminées et des associations de lutte pour le libre choix thérapeutique. Il s'agissait pour l'Omnium d'inviter les autres parties prenantes dans la lutte contre les pourfendeurs de sectes à se concerter pour un certain nombre d'initiatives nécessitant l'effort de tous et des moyens techniques à la hauteur. Pour des raisons de sécurité évidente les invitations, le lieu et la date ont été communiqués personnellement à chaque invité et la réunion n'était pas publique. Voici les éléments essentiels qui ressortent de cette réunion:

La restructuration du site Internet Omnium pour en faire un outil performant de la résistance aux atteintes aux libertés du moins dans le domaine qui concerne plus particulièrement l'association: les atteintes aux libertés des minorités religieuses, philosophiques ou spirituelles et de leurs ressortissants d'une part et les atteintes au libre choix thérapeutique d'autre part en particulier le choix

vaccinal. L'idée est de créer *une plateforme d'information spécialisée sur Internet* permettant à toutes les victimes de connaître avec précision leurs droits et le cadre des lois françaises et européennes dans ce sens, de même que les possibilités d'enquête ou d'accès aux documents administratifs que leur donnent les mêmes lois. De leur permettre également d'avoir accès rapidement à des spécialistes juridiques et à des avocats compétents dans les domaines qui nous intéressent. Faire remonter à la connaissance du public les faits et les témoignages des victimes. Constituer un fichier le plus complet possible de toutes affaires les plus marquantes en France dans le domaine des atteintes aux libertés ces vingt dernières années environ et dresser un historique des événements marquants au niveau mondial. Publier sur Internet les travaux des chercheurs, des sociologues et des historiens des religions. Publier également l'intégral des documents de Joèl Labruyère ou T. Bécourt sur la sectophobie ou l'inquisition d'état. Publier les travaux officiels de chercheurs en biologie et en médecine et les décisions administratives dans d'autres pays concernant les médicaments et les vaccins.

- Le même site servirait également à faire remonter vers nous un maximum de témoignages et de jurisprudences qui pourraient aider des démarches judiciaires en cours ou à venir. Je pense tout particulièrement aux milliers de personnes victimes de vaccinations abusives et illégales qui ne savent pas comment agir ni dans quel cadre, faute d'informations dans ce sens. Il est temps que l'Omnium se dote des moyens dans ce sens à la fois informatiques (c'est chose faite) mais aussi avec un minimum de secrétariat donc de personnel pour le réaliser. Mon action est en effet souvent bloquée ou freinée faute

de moyens et je ne sais pas encore me dédoubler physiquement; Je m'en excuse auprès de tous ceux d'entre-vous qui me sollicitent à juste titre et auxquels je ne peux pas répondre. Nous envisageons donc un demi poste de secrétaire pour l'association et nous sollicitons d'ors et déjà vos dons substantiels pour ceux d'entre-vous qui ont les moyens de nous aider à concrétiser ce poste. Nous n'avons, comme vous le savez, pas de subventions de l'état et je ne peux compter que sur la conscience personnelle que vous avez de vos responsabilités dans le domaine de la défense des libertés. Je crois vous avoir fait suffisamment la démonstration ces dernières années que notre combat était non seulement un combat pour la survie de nos idées, de nos opinions et de nos libertés mais aussi pour la protection physique et morale des personnes. Le nouvel inquisiteur étatique et médical n'en veut pas en effet qu'à nos idées, il en veut aussi à nos corps, à nos santés, à nos professions, à nos intérêts, à nous-mêmes et à nos enfants. Nous devons être aussi vigilants que le sont les associations juives ou homosexuelles pour les mêmes raisons historiques que vous savez.

Reprendre d'autre part en France l'initiative de Joël Labruyère en 2000 d'un tour de France de conférences et d'appel à témoignages auquel Christian Cotten avait participé également. J'étais également de la partie pour les réunions de Paris et de Rennes. Le contexte n'est pas le même et il est évident que nous risquons d'avoir une écoute plus attentive des médias et un impact très différent concernant les appels à témoins. Les procédures engagées contre le représentant de la Miviludes, nouvellement nommé par le premier ministre Fillion (quelle erreur à moins que ce ne soit un calcul machiavélique), nous donne une bonne raison d'agir contre les députés qui ont pris l'initiative en France de l'atteinte aux libertés des minorités spirituelles. Le procès contre le vaccin de l'hépatite B et la récente mesure d'interdiction frappant le DTP (allergies graves et très nombreuses chez les enfants en 2008) nous engage à aller de l'avant et vite dans ce domaine très lourd de conséquences (voir lettre Omnium précédente sur les vaccinations) de même que le scandale que représente la commercialisation abusive par les milieux médicaux du vaccin anti-papilloma virus.



L'Omnium des Libertés à la réunion de 1'OSCE à Varsovie le 6 octobre 2008

M. Philippe Levraux, membre de l'Omnium des Libertés a représenté l'association devant le conseil de l'OSCE réuni à Varsovie le septembre 2008. 11 a eu quelques minutes pour s'exprimer de même que les représentants des autres associations (CAP; CICNS) et de divers groupes discriminés. Voici quelques éléments de la lettre qu'il a lu devant la très éminente et respectable assemblée de L'OSCE et qui figure sur le site Internet officiel de l'organisation internationale à la date de cette réunion. Vous pourrez obtenir la copie intégrale de cette lettre de quatre pages sur simple demande de votre part par courrier ou par Email à : keveol@freefr.

Morceaux choisis de la lettre:

Extrait 1: «Notre association, l'OMNIUM des Libertés, s'est constituée en 1996. Ses buts sont de défendre les principes de la liberté de pensée, de culte et de réunion, selon l'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme: « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manfester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ».

Depuis 12 ans nous recevons des centaines de plaintes de membres de minorités spirituelles, religieuses, philosophiques ou thérapeutiques qui voient leurs droits bafoués au regard des articles 9, 10 et 14 de la Convention Européenne.

Les victimes qui s'adressent à nous déplorent généralement que l'Etat, non seulement ne défend pas leurs droits, mais bien au contraire que certaines de ses instances sont à l'origine des campagnes de «chasse aux sorcières » qui les visent.»

Extrait 2: «Avec la nomination à compter du 1er octobre 2008 de son nouveau président Georges Fenech, un militant de longue date contre les minorités de conviction, la MIVILUDES prend un virage à l'opposé de ce que souhaitait la Rapporteuse spéciale de L'ONU, Madame Asma Jahangir. En effet, Monsieur Fenech refuse tout dialogue avec les minorités religieuses qu'il qualifie a priori de mouvements sectaires. Interviewé le 8 juin 2007 sur Sud Radio au sujet de graves allégations contre le parti politique « La France en Action » qu'il

accusait de servir secrètement à promouvoir et financer des sectes, il a refusé de dialoguer avec le Président de ce parti et a déclaré: « *Je n'ai jamais dialogué avec qui que ce soit qui avait des liens avec une mouvance sectaire* ». La nomination de Monsieur Fenech à la tête de la MIVILUDES pose question et serait hautement improbable dans n'importe quel autre pays européen, spécialement pour traiter d'affaires religieuses. Monsieur Fenech a été condamné pour injures publiques raciales en 1998. -Son élection comme député a été annulée en 2008 en raison du rejet de ses comptes de campagne par le Conseil Constitutionnel et il est actuellement inéligible. Dans l'affaire de l'Angolagate, Georges Fenech est mis en examen depuis juillet 2001 pour recel d'abus de biens sociaux pour avoir accepté, en tant que <u>Président de l'Association Professionnelle de Magistrats</u>, un chèque de 100 000 Francs d'une société soupçonnée d'implication dans la vente illicite d'armes à l'Angola. Le procès de cette affaire doit commencer le 6 octobre à Paris. »

Extrait 3: Mais Monsieur Fenech justifie le nombre insignifiant de mesures d'assistance éducative en rapport avec les « sectes » en reprenant l'explication d'une psychologue: «Peut-être parce qu'il est encore plus difficile de préserver un enfant de la croyance de ses parents que de leurs coups ou de leur sexuallié incestueuse. » (Rapport page 30).

Il en conclut qu'il est nécessaire de provoquer plus de dénonciations d'enfants dont les parents appartiennent à des mouvements religieux ou philosophiques minoritaires, en particulier lorsque « les parents sont tous deux adeptes du même mouvement » et que le juge n'en est « ni informé ni saisi ». (Rapport page 27). Ces recommandations constituent une violation du droit des parents à éduquer leurs enfants selon leurs propres croyances, garanti tant par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (« Convention Européenne des Droits de l'Homme ») (Protocolen° 1, article 2) que par le Pacte International relatifaux Droits Civils et Politiques (Article 18.4), ainsi qu'une illustration flagrante de la lutte idéologique menée par Monsieur Fenech. En page 42 de son rapport, il préconise la mise sous tutelle des adeptes consentants des nouveaux mouvements religieux ou philosophiques au prétexte qu'ils « n'ont pas encore conscience d'être des vidimes » et qu'ils sont des « esclaves heureux ».

Extrait 4: Nous lançons également aujourd'hui de cette tribune un appel à tous ceux qui constituent la France au visage tolérant, humain et respectueux des convictions de chacun. Nous leur demandons de réaliser le danger que représente le durcissement de la politique française vis-à-vis de ses minorités religieuses, spirituelles, philosophiques ou thérapeutiques, qui sont soumises à un harcèlement administratif, judiciaire ou professionnel, sur la base de rumeurs et de calomnies distillées par une poignée de militants non représentatifs de la société française.

Notre première recommandation est que le Représentant personnel du Président en exercice de 1' OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des Chrétiens et des membres des autres religions envoie en France une mission qui recueillera les témoignages des nombreux membres d'associations spirituelles, religieuses et thérapeutiques victimes de discrimination.

Notre deuxième recommandation est que l'OSCE rappelle à tous ses Etats membres les droits des minorités religieuses, spirituelles, philosophiques et thérapeutiques en termes de respect de leurs croyances, tels que formulés dans les Accords d'Helsinki, et qu'elle encourage toutes les autorités françaises à engager un dialogue constructif avec les représentants de ces mouvements minoritaires.



Procès de M. Fenech, nouveau président de la Miviludes au TGI de paris le 16 octobre pour Diffamation de la France en action

M. Georges Fenech comparaissait devant la 17ème chambre correctionnelle pour diffamation d'un parti politique, la France en action, et de ses représentants en la personne de Christian Cotten, Smain Bedrouni et Thierry Bécourt que certains d'entre-vous connaissent bien. Dans les semaines qui viennent ce sera le tour de M.Governatori, responsable de la France en action de se porter partie civile contre

Fenech à son tour. Monsieur Fenech vient d'être nominé à la tête de la Miviludes à la place de M. Roulet, membre des services de renseignements de l'état. Cette nomination survient au moment même où M. Fenech vient d'être destitué par le conseil constitutionnel de sa qualité de député pour une irrégularité dans ses comptes de campagne électorale Ce monsieur est également renvoyé en

correctionnelle pour « recel de biens sociaux » dans le cadre de l'affaire Falcone (trafic d'armes avec l'Angola). L'association professionnelle de magistrats dont il était le président aurait touché 100000 francs de la société de Mr Falcone ou de ses complices. Il faut se rappeler que ce trafic d'armes a alimenté une guerre qui a fait environ en quelques années 400000 victimes dans cette région du monde. M. Fenech par ailleurs a déjà été condamné pour injures à caractère raciales en 1998. Voici donc l'homme intègre que le gouvernement place à la tête d'une « institution de salubrité publique »: la Miviludes qui ressemble décidemment de plus en plus à un repère de malfrats.

Le prévenu a reconnu devant le juge sans problème avoir publiquement accusé Thierry Bécourt d'appartenance entre autres à la Scientologie et à l'Ordre du temple solaire tout en flirtant avec Rael (il y va fort quand même Bécourt!). fi a également reconnu que la personne qu'il désignait dans les Hauts de Seine, président de l'Omnium des libertés ??? était bien Christian Cotten, lui aussi désigné comme appartenant à toutes les sectes criminelles de France et de Navarre. Etant donné la fiabilité des informations des services de Mr Fenech concernant l'identité du président de l'Omnium des libertés on peut évidemment deviner la fiabilité des affirmations de Mr Fenech. Il serait donc inconcevable qu'il ne soit pas condamné pour diffamation, n'étant plus couvert par son immunité parlementaire. Excellentes plaidoiries par ailleurs de messieurs Bécourt, Cotten et Bédrouni. Quelque soit l'issue de ce procès et des autres, nous envisageons de toutes façons un recours officiel contre la nomination de Georges Fenech devant les instances compétentes de l'Europe.

Le vaccin DTPolio de Sanofi Pasteur retiré par l'AFSSAPS jusqu'à nouvel ordre

Veuillez trouver ci-dessous le message de l'AFSSAPS émis ce jour: Le vaccin DTPolio, vaccin diphtérique, tétanique et poliomyélitique inactivé est recommandé en rappel chez l'enfant à l'âge de 6 ans (BEH 22-04-20081N°16-17). Depuis le début 2008, une augmentation importante des notifications de réactions allergiques (hypersensibilité immédiate) après injection du vaccin DTPolio a été constatée. Ces manifestations sont des réactions allergiques à type d'urticaire généralisé ou d'oedème survenant dans les heures qui suivent l'injection du vaccin. Certains cas ont nécessité une hospitalisation. Cependant, l'évolution était dans tous les cas favorable. Malgré des investigations approfondies, la cause de l'augmentation du taux de notifications de réactions allergiques n'a pas été identifiée à ce jour. Par mesure de précaution et compte tenu de la disponibilité d'une solution alternative - le vaccin Revaxis - Sanofi Pasteur MSD, en accord avec 1'AFSSAPS, a décidé de suspendre temporairement la distribution du vaccin dans l'attente des résultats des investigations complémentaires et de rappeler le 12juin 2008 les lots de DTPolio sur le marché. Pour les rares situations dans lesquelles DTPolio était utilisé en primo vaccination en raison d'une contre-indication à la vaccination coquelucheuse, Sanofi Pasteur MSD met à disposition, des prescripteurs sur demande auprès de son Service d'Information Médicale (numéro vert: 0800 57 90 66), les deux vaccins DTVax, vaccin diphtérique et tétanique adsorbé et ImovaxPolio, vaccin poliomyélitique inactivé, qui peuvent être injectés simultanément en 2 sites séparés.

Vous êtes invités à consulter régulièrement les informations de 1'AFSSAPS disponibles sous le lien: http://afssaps.sante.fr

Dans tous les cas l'évolution est favorable du moins en apparence et à court terme. Pour le reste c'est-à-dire les conséquences à long terme on n'en parle pas! Bonne santé à tous et à bientôt.

L'Omnium des Libertés recueille les témoignages de personnes pénalisées socialement et professionnellement pour leur appartenance à un groupe spirituel ou pour leur démarche individuelle, organise conférences et débats et tente d'instaurer un dialogue entre les différentes parties, loin de l'hystérie collective.

Pour devenir membre de l'Omnium des Libertés, il suffit de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 30 euros, voire plus si vous souhaitez soutenir notre démarche.

Contact : keveol@free.fr

Site internet: http://www.chez.com/omnium/index.html